

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 208

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, Mme Six, Mme Sanquer, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout,
M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde,
M. Naegelen, Mme Thill, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

ARTICLE 7 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.